

**GROUPE D'EXPRESSION DU 6 MARS 2025**

EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION M A E V A T

**« 3 IDEES RECUES SUR L'ACCOMPAGNEMENT DU  
MAJEUR PROTEGE »**

# DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

A LA MAISON DU CITOYEN DE CARPENTRAS, le 6 mars 2025 de 14h30 à 16h30

## PARTICIPANTS

### ■ Majeurs Protégés

- 3 accompagnés par l'ATG
- 3 accompagnés par MAEVAT

### ■ ATG

- Elise Detrez (cheffe de service)
- Dominique Guillaud (secrétaire)
- Véronique Houillon (déléguée MJPM)
- Edwige Aptel (déléguée MJPM)
- Mathilde Adolphe (stagiaire déléguée MJPM)

### ■ MAEVAT

- Anaïs Boosten (cheffe de service)
- Priscillia De Ruyck (assistante)
- Frédérique Delisle (chargée de support technique)

## ORGANISATION en 3 étapes :

1) Projection d'une animation vidéo de 2 minutes  
concernant une idée reçue

2) Questionnement auprès des Majeurs Protégés sur leurs  
ressentis/avis concernant cette idée reçue

3) Interaction libre sur ce thème et ses dérivés

# Idée reçue N°1 : « Une personne sous mesure de protection ne peut plus rien faire seule »



## Ce qu'en pense un Majeur Protégé :

*« Il y a des choses que l'on peut faire et d'autres que l'on ne peut pas faire seul »*

### Equipe associative :

→ **Est-ce que vous avez un exemple de ce que vous pouvez faire seul ?**

*« Je veux changer de logement, je peux faire des recherches seul, mais quand vient le moment des papiers administratifs, j'ai besoin de vous »*

→ **C'est vrai, vous avez le choix absolu de votre lieu de vie. Vous décidez où vous souhaitez vivre et nous réalisons les démarches administratives ensemble**

## Autres opinions de Majeurs Protégés :

*« Je n'ai pas le sentiment d'être entravé, mais limité, parce que je suis souvent obligé de demander à chaque fois que je veux faire quelque chose »*

*« Quand je vais à la banque, je veux retirer de l'argent, mais on me dit que je suis sous curatelle et qu'il faut que vous soyez là »*

*« J'ai voulu souscrire un abonnement Internet chez moi et on m'a demandé que le curateur confirme ma demande »*

# Idée reçue N° 1 : « Une personne sous mesure de protection ne peut plus rien faire seule »

→ Vous ressentez quoi, quand on vous dit que l'assistance de votre curateur/tuteur est nécessaire pour telle démarche ?

« C'est comme si on était malade, on a une maladie transmissible et on est rejeté »

« C'est gênant, dans leur regard on est incapable »

« Frustrant, j'ai l'impression de régresser, car ce sont des choses que je faisais seul avant »

« Moi, j'évite de dire que je suis sous curatelle »

## EN BREF :

Les majeurs protégés éprouvent un soulagement de ne pas avoir à faire certaines démarches, mais se sentent rabaissés quand ils peuvent faire des choses seuls et qu'on leur demande la présence de leur curateur/tuteur.

## Réponses de l'équipe associative :

« Nous rencontrons le même problème, il y a des organismes que l'on contacte pour souscrire un abonnement ou ouvrir des droits sociaux qui nous demandent que vous soyez présents, alors que selon la réglementation, ce n'est pas nécessaire »

« Il n'y a pas de honte à être sous mesure de protection, on est tous vulnérables et cela peut arriver à n'importe qui d'avoir besoin d'un accompagnement »

« Ce n'est pas facile, car nous devons expliquer à chaque interlocuteur quelles sont nos missions et les limites de notre intervention. C'est un métier méconnu de la plupart des personnes que nous rencontrons »

« Il faut sensibiliser les professionnels qui ignorent nos missions et leur expliquer que vous demeurez décisionnaire »



# Idée reçue N°2 : le MJPM ne se soucie que de l'argent

→ Est-ce que vous pensez que la mesure de protection concerne uniquement votre argent ?

*« J'ai voulu faire une formation en informatique et le MJPM m'a aidé pour ça, il n'y a pas que l'argent »*

*« Depuis la mesure de protection, je n'ai plus à me soucier de ça, c'est comme un repos »*

*« Il s'occupe de tous les papiers administratifs »*

*« Pour moi, c'est une réelle liberté de pouvoir faire appel à vous quand j'en ai besoin »*

## EN BREF :

Comme tout un chacun, les majeurs protégés regrettent de ne pas avoir plus d'argent, mais dans l'ensemble, ils comprennent que cet argent dépend de leurs ressources et que ce n'est pas le seul sujet de l'accompagnement dont ils bénéficient.

## Réponses de l'équipe associative

« Nous avons tous un rapport à l'argent qui est différent. Cependant, notre métier c'est avant tout de faire en sorte que vous puissiez manger, être logé, avoir des ressources régulières... »

« L'argent dont vous disposez aujourd'hui vient de vos revenus après paiement de vos charges »

« Nous établissons votre budget avec vous, en fonction de vos besoins et de vos habitudes de vie »

« Nous gérons votre argent comme on le ferait pour nous-même et on essaye de constituer une épargne quand c'est possible, au cas où vous auriez des problèmes de santé, pour remplacer ou acheter du matériel, partir en vacances, pour des projets... »

« Il faut que vous sachiez que le budget n'est pas fixe, nous pouvons le modifier avec vous selon vos nouveaux besoins ou envies, vous pouvez à tout moment en discuter avec votre MJPM »

# Idée reçue N°3 : Vous n'êtes jamais joignable



## Ce qu'en pense un Majeur Protégé :

*« Avant, c'était cauchemardesque quand vous n'aviez pas de portable professionnel, c'était impossible de vous parler »*

### Equipe associative :

→ C'est plus simple aujourd'hui, par contre nous avons remarqué que beaucoup d'entre vous appellent plusieurs fois dans la journée sans laisser de message ; nous ne pouvons pas toujours répondre dans l'instant et il faut nous indiquer l'objet de votre appel pour que nous puissions évaluer l'urgence et vous recontacter en fonction de votre demande. Vous pouvez également nous envoyer un texto si vous n'êtes pas à l'aise pour parler au téléphone.

## Autres opinions de Majeurs Protégés :

*« A chaque fois que j'essaye de vous joindre via le standard, je n'y arrive pas, y a trop d'appels, ou vous n'êtes pas là »*

*« J'en peux plus de votre musique d'attente du standard »*

*« Moi quand j'essaye d'appeler sur votre portable, je n'ai pas de réponse et comme je n'aime pas parler dans le vide, je ne laisse pas de message vocal »*

*« J'ai déjà laissé un message à la secrétaire et vous m'avez rappelé »*

**Le mandataire informe la personne protégée des horaires et moyens de le joindre**

Ces informations figurent dans les documents remis à la personne protégée (notice d'information et document individuel à la protection des majeurs (DPM)). Il existe de nombreuses possibilités de contacter et rencontrer le mandataire : téléphone, mail, permanence, visite à domicile, rendez-vous. Le mandataire travaille en équipe aussi, même en cas d'absence, il y a toujours un accueil disponible et des relais sont mis en place pour permettre le suivi des situations des personnes et leur fournir un interlocuteur professionnel.

Le service mandataire est ouvert en journée du lundi au vendredi. Comme tout citoyen, la personne protégée peut appeler les services d'urgence en cas de nécessité (médecin, pompier, hôpital, police...).

# Idée reçue N°3 : Vous n'êtes jamais joignable

## Réponses de l'équipe associative

« Vous avez plusieurs moyens de nous contacter : via le standard, le portable par appel, sms, message vocal. Nous avons aussi une demi-journée de permanence téléphonique par semaine et les permanences visuelles »

« C'est vrai que nous ne pouvons pas être toujours joignables non plus, car nous accompagnons en moyenne une cinquantaine de personnes et il y a des demandes plus urgentes que d'autres »

« Chez MAEVAT, nous avons une adresse mail pour les urgences lorsque votre délégué est absent »

« A l'ATG et à MAEVAT, nous sommes en train de développer une fonction sms sur notre logiciel. Nous pourrions vous envoyer un message pour vous confirmer un rendez-vous, le transfert exceptionnel d'argent supplémentaire...Mais vous ne pourrez pas répondre à ce sms »

« Je tiens à rappeler la notion de respect aussi dans la communication, car trop souvent, nous entendons des personnes mal nous parler, qui ont un comportement harcelant en nous appelant plusieurs fois par jour, et même nous insulter...Nous faisons ce que nous pouvons et si nous ne pouvons pas répondre, c'est que nous réglons d'autres choses. Lorsque nous terminons ce que nous sommes en train de faire, nous vous rappelons. Et même si l'on peut comprendre votre frustration, nous vous demandons un minimum de respect »

« C'est bien noté pour la musique du standard de l'ATG, on le note et nous le ferons remonter à notre direction!»

« Surtout, n'hésitez pas à écrire un sms ou à laisser un message vocal si vous n'avez pas réussi à joindre votre déléguée, nous ferons le nécessaire ou vous rappellerons dès que possible »

# DISCUSSION AUTOUR DU METIER DE MJPM

Question adressée aux majeurs protégés :

## C'EST QUOI POUR VOUS LE METIER DE MJPM ?

- MP 1 « Pour moi, le MJPM c'est un gestionnaire »
- MP 2 « C'est pas un métier évident...il s'occupe de plusieurs personnes »
- MP 3 « C'est un gestionnaire polyvalent, comme une secrétaire, comptable et divers profils à accompagner »
- MP 4 « C'est compliqué »
- MP 5 « C'est un facilitateur de vie »

Le 6<sup>ème</sup> majeur protégé a dû partir à 16h. Avant de quitter ce moment d'échange, il a offert des dessins à la déléguée qui l'accompagne. Si l'on ne sait pas ce qu'il pense du métier, il semble en tout cas apprécier sa curatrice.

# DISCUSSION AUTOUR DU METIER DE MJPM

Pour l'équipe associative, pourquoi elles aiment ce métier :

- « Pour moi, c'est un métier que l'on fait par passion, c'est aimer les gens et avoir envie de les aider »
- « J'ai toujours travaillé dans le domaine social et c'est un milieu dans lequel je m'épanouis, parce qu'il touche aux relations humaines »
- « C'est un métier où il faut être polyvalent, car le MJPM accompagne les personnes sur différents thèmes de leur vie : le budget, le logement, la santé, la justice, le patrimoine...»
- « C'est être curieux et s'intéresser véritablement aux gens et aux solutions que l'on peut leur proposer »
- « C'est être magicienne, d'arriver à améliorer la vie des gens qui parfois passe d'un logement insalubre, vétuste à un lieu de vie confortable, d'une situation de surendettement, de précarité à la stabilité financière...C'est redonner de la dignité à ceux que l'on accompagne et c'est pour ma part gratifiant

## Nous avons abordé d'autres sujets :

◇ Le changement fréquent de MJPM relevé par les majeurs protégés qui éprouvent de la difficulté à s'adapter : *« en 7 ans, j'ai dû avoir 5 mandataires qui m'ont accompagné »*

A cela, l'équipe associative a répondu que ce n'est pas volontaire de leur part, que malheureusement, c'est un métier difficile et qu'elle n'a pas de maîtrise sur cette problématique. En revanche, elle souligne l'intérêt dans certaines situations de changer de MJPM, lorsque par exemple l'accompagnement d'un MP stagne ou n'aboutit à rien depuis plusieurs années. Le changement permet d'avoir un nouveau regard et de créer une relation différente.

◇ Le manque d'accompagnement lors de l'allègement d'une mesure de protection : *« le changement a été trop brutal. Avant je n'avais plus de papiers à remplir et ne m'occupais plus de l'argent. Avec l'allègement, j'ai dû tout faire et le rythme était trop rapide, le lien se coupe du jour au lendemain ».*

L'équipe associative a reconnu qu'une préparation minimale et un accompagnement aussi soutenu qu'avant l'allègement les premiers mois pourrait être nécessaire pour optimiser l'autonomie du majeur protégé.

# EN SE QUITTANT...

- Plusieurs majeurs protégés ont lancé l'idée d'un thème pour le prochain groupe d'expression : **le démarchage téléphonique et les arnaques sur Internet**
- Un tour de table est réalisé pour savoir si l'échange a été intéressant : les majeurs protégés disent avoir apprécié ce moment et qu'ils participeront à nouveau

## PHOTOS

